



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
14 DÉCEMBRE 2020

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 14 décembre 2020 à 09 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mme Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Mme Nathalie Ricard, membre
Mme Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative
M. Daniel Paquette, directeur des opérations
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies

RÉSOLUTION NO : 149-12-2020
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 150-12-2020
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

En y ajoutant le point 13.1 :

13.1 Mot du Président, remerciements et vœux des fêtes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 novembre 2020;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Virement de l'excédent de fonctionnement affecté – Bâtiment 4455 Côte de Terrebonne vers l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Rémunération du contremaître – M. David Marien;
7. Confirmation au poste de chargé de projet – M. Jean-Philippe Viens;
8. Avis de motion règlement 35-3 – Règlement modifiant le règlement 35 relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires – Ajout du chargé de projet;
9. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2021 et abrogation de la résolution 142-11-2020;
10. Adoption de soumission RAIM-2020-014 – Assurances générales;
11. Adoption de soumission RAIM-2020-015 – Fourniture et mise en place de charbon actif granulaire dans les filtres 3 et 4 de l'usine de production d'eau potable;
12. Avenants au contrat RAIM-2020-007 de Deric Construction pour l'électrification de trois (3) débitmètres en réseau;
13. Affaires nouvelles;
13.1 Mot du Président, remerciements et vœux des fêtes. - **AJOUT**
14. Correspondances :
 - MRC Les Moulins – Résolution 12 866-11-20 – Nomination d'un représentant de l'employeur indépendant au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins à titre de membre indépendant choisi par l'employeur;
 - Ville de Mascouche – Résolution 201207-19 – Adoption du budget 2021 et du PTI 2020-2021-2022 de la RAIM et autorisation du paiement de la quote-part pour l'année 2021;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 151-12-2020
(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 novembre 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 novembre 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 152-12-2020
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 340 944,92 \$ et de 144 726,15 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 405 942,95 \$ et de 3 539,48 \$ préparées le 9 décembre 2020 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 153-12-2020

(Virement de l'excédent de fonctionnement affecté – Bâtiment 4455 Côte de Terrebonne vers l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté)

ATTENDU la résolution 140-11-2020 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adopté le Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2021-2022-2023;

ATTENDU QUE le projet de rénovation de la Maison Lacasse (Bâtiment 4455 Côte de Terrebonne) figurant à ce PTI sera financé par un emprunt à long terme plutôt qu'à même l'excédent de fonctionnement affecté à cette fin;

ATTENDU QU'il n'est donc plus requis de réserver des excédents dédiés à ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la secrétaire-trésorière à retourner la totalité du solde de 840 554,65 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté « Bâtiment 4455 Côte de Terrebonne » à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 154-12-2020

(Rémunération du contremaître – M. David Marien)

ATTENDU la résolution 113-09-2020 nommant le contremaître M. Daniel Paquette au poste de directeur des opérations en date du 28 septembre 2020;

ATTENDU l'affichage du poste de contremaître;

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) s'est fait accompagner par la direction des ressources humaines de la Ville de Terrebonne pour le processus de sélection et d'entrevues;

ATTENDU l'embauche de Monsieur David Marien au poste de contremaître, conformément à la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM fixe la rémunération de Monsieur David Marien à 95 900 \$ / an, et ce à compter de son entrée en fonction le 7 décembre 2020.

QUE les autres conditions de travail soient celles prévues par le Protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : 155-12-2020
(Confirmation au poste de chargé de projet – M. Jean-Philippe Viens)

ATTENDU l'embauche de Monsieur Jean-Philippe Viens à titre de chargé de projet le 30 juin 2020;

ATTENDU QUE la période probatoire de Monsieur Viens se termine au plus tard le 30 décembre 2020, et ce conformément à l'article 4.10 A) du Protocole d'entente de *L'association des employés cadres de la Ville de Terrebonne*;

ATTENDU QUE Monsieur Viens a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement effectuée le 4 décembre 2020 par Monsieur Louis-Philippe Buist, ing. coordonnateur génie et technologies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration confirme la permanence de Monsieur Jean-Philippe Viens à titre de chargé de projet à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 156-12-2020
(Avis de motion règlement 35-3 – Règlement modifiant le règlement 35 relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires – Ajout du chargé de projet)

Le conseiller Bertrand Lefebvre donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine séance régulière ou spéciale, le règlement 35-3 modifiant le règlement relatif à délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires.

Copie du projet de règlement 35-3 est remise aux membres du conseil.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 157-12-2020
(Adoption du calendrier des séances pour l'année 2021 et abrogation de la résolution 142-11-2020)

ATTENDU la résolution 128-07-2015 établissant les dates et heures d'assemblées ordinaires du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM);

ATTENDU la résolution 142-11-2020 de la séance ordinaire du 23 novembre 2020 adoptant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter un correctif à ce calendrier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM adopte le calendrier amendé des séances ordinaires pour l'année 2021 comme suit:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**Endroit : Siège social de la RAIM
4445, Côte de Terrebonne à Terrebonne**

Date de l'assemblée	Heure	Exceptions
25 janvier 2021	9 h 30	
22 février 2021	9 h 30	
22 mars 2021	9 h 30	
26 avril 2021	9 h 30	
25 mai 2021	9 h 30	Lendemain d'un jour férié
29 juin 2021	9 h 30	Lendemain d'un jour férié
26 juillet 2021	9 h 30	
23 août 2021	14 h 00	Refinancement
27 septembre 2021	9 h 30	
25 octobre 2021	9 h 30	
29 novembre 2021	9 h 30	1 ^{ère} assemblée post-élection
16 décembre 2021	16 h 00	Période des fêtes

QU'un avis public soit publié à cet effet dans un journal local.

QUE la résolution 142-11-2020 de l'assemblée ordinaire du 23 novembre 2020 soit abrogée.

ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : 158-12-2020
(Adoption de soumission RAIM-2020-014 – Assurances générales)**

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres public pour le renouvellement de son programme d'assurance de générales (RAIM-2020-014);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 octobre 2020;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 1^{er} décembre 2020, à savoir :

BFL Canada risques et assurances Inc. (BFL) 292 391,41\$ (t.t.c) *corrigé

ATTENDU QUE la RAIM a demandé l'expertise de monsieur Martin Grandchamp, de la firme Fidema Groupe Conseils inc., pour la préparation des devis d'assurance et d'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE l'estimation de ce contrat au montant de 265 000 \$ (t.t.c);

ATTENDU QUE le rapport de monsieur Martin Grandchamp recommande à la RAIM d'accepter la soumission de la société de courtage BFL, dont le coût total pour l'ensemble des garanties d'assurance est de 292 391,41 \$ (t.t.c);

ATTENDU QUE BFL a dû substituer l'assureur pour les polices d'assurances responsabilité civile primaire, complémentaire et excédentaire ainsi que municipale de la RAIM en date du 16 février 2020 et qu'en conséquence une prime au montant de 8 129,22 \$ (t.t.c.) est ajoutée afin de couvrir la période du 31 décembre 2020 jusqu'au 16 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de la société BFL Canada risques et assurances inc. pour son portefeuille d'assurances générales pour un montant total de 268 249 \$ (taxes de 9% en sus) pour l'ensemble des sections suivantes :

Assurances	Prix (taxes en sus)	Période
A. Assurance des biens, bris des équipements, délits et automobile des propriétaires	162 669,00 \$	31 décembre 2020 au 31 décembre 2021
B. Assurances responsabilités	89 690,00 \$	16 février 2021 au 16 février 2022
C. Assurance responsabilité dommages environnementaux	15 890,00 \$	31 décembre 2020 au 31 décembre 2021
TOTAL	268 249,00 \$	

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte de prolonger jusqu'au 16 février 2021 les polices d'assurances responsabilité civile primaire, complémentaire et excédentaire ainsi que municipale au montant de 7 458 \$ (taxes de 9% en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 159-12-2020

(Adoption de soumission RAIM-2020-015 – Fourniture et mise en place de charbon actif granulaire dans les filtres 3 et 4 de l'usine de production d'eau potable)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres publique pour la fourniture et mise en place de charbon actif granulaire dans les filtres 3 et 4 de l'usine de production d'eau potable (RAIM-2020-015);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 octobre 2020;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} décembre 2020, à savoir :

Groupe Mécano inc.	188 006,95 \$ t.t.c. *corrigé
Groupe Québeco inc.	202 583,65 \$ t.t.c.
Filtrum construction	206 725,05 \$ t.t.c.
Nordmec construction inc.	212 957,27 \$ t.t.c.
Allen entrepreneur général inc.	217 417,73 \$ t.t.c.
Construction Deric inc.	219 567,76 \$ t.t.c.

ATTENDU QU'une erreur de calcul a été corrigée dans la soumission de Groupe Mécano inc. et que cette correction n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Mécano inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 décembre 2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 229 375,13 \$ (t.t.c.);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE le nom de de la compagnie Groupe Mécano inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 14 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR: Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR: Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de la compagnie Groupe Mécano inc. pour la fourniture et mise en place de charbon actif granulaire dans les filtres 3 et 4 de l'usine de production d'eau potable, pour un montant de 163 519,85 \$ taxes en sus.

QUE la dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté – Charbon actif biologique.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 160-12-2020

(Avenants au contrat RAIM-2020-007 de Deric Construction pour l'électrification de trois (3) débitmètres en réseau)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme FNX-Innov pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux d'électrification de trois (3) débitmètres en réseau;

ATTENDU la résolution 80-07-2020 datée du 6 juillet 2020 par laquelle la RAIM a accepté la soumission de Deric Construction inc. pour l'électrification de trois (3) débitmètres en réseau (RAIM-2020-007), le tout pour un montant de 225 932,77 \$ (t.t.c.);

ATTENDU la résolution 111-09-2020 par laquelle le conseil d'administration de la RAIM a entériné des ajouts au contrat pour montant de 17 990,71 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE suite aux travaux d'excavation, des éléments différaient des informations obtenues en conception soit l'absence de conduit souterrain vide;

ATTENDU QU'un traçage et identification des circuits en vue de l'exécution des travaux sur le chemin des Anglais étaient nécessaires pour mener à terme le mandat;

ATTENDU l'ordre de changement EL-03 émise par FNX-Innov pour ces modifications au montant de 3 265,34 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE suite au traçage et identification des circuits, des modifications et ajouts doivent être apportés afin de remédier à la présence de câblage à l'intérieur d'un conduit existant devant être utilisé pour le raccordement du nouveau débitmètre;

ATTENDU l'ordre de changement EL-04 émise par FNX-Innov pour l'ensemble de ces modifications au montant de 2 884,41 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE suite au traçage et identification des circuits, le rallongement des fils est nécessaire à l'alimentation électrique du débitmètre du Chemin des Anglais;

ATTENDU l'ordre de changement EL-05 émise par FNX-Innov pour ces modifications au montant de 505,09 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE la somme de ces trois (3) avenants s'élève à 6 654,84 \$ (t.t.c.), portant ainsi le contrat à un montant total de 250 578,32 \$ (t.t.c.);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine les ajouts au contrat proposés par Deric Construction inc. pour montant additionnel de 5 788,07 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement affecté - Équipement divers.

ADOPTÉ

(Mot du Président, remerciements et vœux des fêtes)

En cette dernière assemblée de l'année 2020, Monsieur Yan Maisonneuve remercie tous les employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins pour leur dévouement tout au long de l'année et leur transmet ses plus sincères vœux à l'occasion de la période des fêtes.

RÉSOLUTION NO : 161-12-2020 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 162-12-2020 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ


Président


Secrétaire-trésorière